

Filière d'élimination : où ?

Déposés par les usagers (particuliers uniquement) dans les 5 déchetteries du SIRCTOM :

- 1^{er} Samedi de chaque mois : ZA les Payots - 26140 Andancette
- 1^{er} Samedi de chaque mois : ZA Les Lots - 26600 Mercuriol
- 2^{ème} Samedi de chaque mois : Les Petites Epines Bêntes- 26210 Saint Sorlin en Valloire
- 3^{ème} Samedi de chaque mois : Quartier le Metelles - 26330 Chateauneuf de Galaure
- 4^{ème} Samedi de chaque mois : ZA Grande Ile - 07370 Sarras

1 / Dépot dans les 5 Déchetteries

du SIRCTOM



2 / Transport par un prestataire externe vers l'extoaire final



3 / Traitement

L'amiante est stocké dans un casier dédié uniquement à l'amiante lié

AMIANTE LIÉ

Déchetteries du SIRCTOM

De 9 h 00 à 12 h 00 uniquement

- 1^{er} Samedi de chaque mois à Andancette & Mercuriol
- 2^{ème} Samedi de chaque mois à Saint Sorlin en Valloire
- 3^{ème} Samedi de chaque mois à Chateauneuf de Galaure
- 4^{ème} Samedi de chaque mois à Sarras



Plaque d'amiante lié.

Collecte réservée aux habitants du

SIRCTOM

SIRCTOM

Contact : M. Guillaume CROUDEL
Tél : 04 75 03 87 87 - Email :

SIRCTOM

Contact : Mme Magali BERGER
Tél : 04 75 57 80 00 - Email :

Qu'est ce que l'amiante lié ?

Il s'agit de l'amiante qui a été inclus dans d'autres matériaux, comme le ciment.

En tant que particulier, l'amiante lié se rencontre le plus souvent dans :

- Les tuyaux et plaques ondulées en fibro ciment amiante.
- Les tuiles en amiante ciment.
- Certains panneaux de revêtement.



⇒ Ces matériaux ne peuvent pas être jetés n'importe où et doivent être traités via une filière spécifique d'élimination.

Qu'est ce que l'amiante friable ?

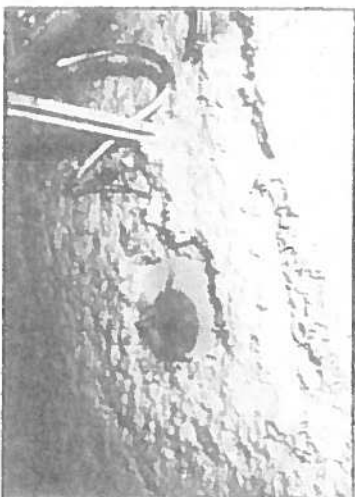
On peut également rencontrer l'amiante sous forme friable, utilisé comme isolant thermique ou acoustique. On le trouve généralement dans les faux plafonds ou sous forme de floccage avec un aspect brut, fibreux, gris blanc.

⇒ La liste des entreprises spécialisées dans la dépose d'amiante friable en Drôme-Ardèche est disponible sur le site Internet du SYTRAD :

www.sytrad.fr

(rubrique "Tri et recyclage", puis "Déchetterie")

△ L'amiante libre, ou friable, doit impérativement être retiré par une entreprise spécialisée et ne peut pas être accepté en déchetterie.



Précautions à prendre pour toute manipulation d'amiante lié :

Lorsque l'amiante lié est retiré par le particulier lui-même, il convient de respecter les précautions suivantes :

- Se protéger avec une combinaison jetable, des gants et un masque jetable de type FFP3 (liste des points de vente disponible sur le site Internet du SYTRAD : www.sytrad.fr (rubrique « Tri et recyclage », puis « Déchetterie »))
- Mouiller les matériaux pour éviter l'envoi de poussières.
- Démontez les pièces sans les casser.
- Privilégier le transport en remorque, en s'assurant que celle-ci soit bâchée.



Conditions d'acceptation en déchetterie

LIMITE : 10 Plaques ou 1M3 Vrac

Les déchetteries du SIRCTOM récupéreront uniquement l'amiante ciment des particuliers.

△ Tout déchet apporté en dehors des dates de collecte ou ne respectant pas les prescriptions de collecte sera refusé.

Pour que vos déchets d'amiante lié soient pris en charge, il faut :

- Emballer les morceaux de plaques cassées, dans des sacs fermés, type sac à gravats.
- Ecrire « Amiante lié » ou coller une étiquette sur le sac.
- Les plaques de fibro-ciment complètes peuvent être apportées telles quelles en déchetterie.
- Les protections jetables utilisées sont à amener en déchetterie, dans des sacs à part, sur lesquels il sera également indiqué « Amiante lié ».
- Venir uniquement aux samedis mentionnés en page 1.